



Direction Régionale et Départementale
Jeunesse et Sports Bretagne Ille et Vilaine

Pôle Action Sociale

Proposition de composition d'une trousse à pharmacie en centre de vacances et de loisirs

Cette liste indicative est le fruit d'une réflexion partagée entre des médecins de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général et le médecin-conseil régional attaché à la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports, soucieux de répondre aux sollicitations d'un certain nombre de directeurs de centres de vacances et de loisirs.

Les soins de première urgence doivent être adaptés aux enfants, dans la limite des compétences du personnel d'encadrement.

Avant tout soin, il est impératif de **consulter la fiche sanitaire de l'enfant** afin de vérifier l'existence d'une éventuelle allergie médicamenteuse.

Tout soin à un enfant doit faire l'objet d'une **transmission** écrite dans le registre sanitaire du centre et d'une information à sa famille au moment jugé opportun.

Produits préconisés :

- sérum physiologique en doses unitaires pour nettoyer les yeux, le nez...
- chlorhexidine aqueuse en doses unitaires pour désinfecter une plaie
- crème contre les ecchymoses type arnica ou Hémoclar*
- crème solaire haute protection
- crème contre les brûlures type Biafine*
- crème anti-histaminique locale contre les réactions cutanées allergiques type Parfénac*
- shampoing contre les poux
- paracétamol sous forme de sachets (posologie maximum : 60 mg/kg à répartir sur 24 heures) contre la fièvre et la douleur,

Matériel préconisé :

- gants à usage unique
- compresses stériles
- pansements micropore hypoallergénique
- paire de ciseaux) existent en set à usage unique
- pince à écharde à usage unique)
- lampe de poche
- abaisse-langues
- bandes type Velpeau* ou cohebande
- Aspi-venin*
- thermomètre auriculaire ou frontal
- préservatifs pour les séjours-jeunes

Recommandations :

- Veiller à la mise à jour régulière de la trousse à pharmacie : dates de péremption, remplacement des produits utilisés.